

Bruxelles, le 16 octobre 2020
(OR. en)

11783/20

Dossier interinstitutionnel:
2020/0132(NLE)

SOC 616
EMPL 444
EDUC 364
ECOFIN 914
JEUN 98

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
Objet:	Proposition de RECOMMANDATION DU CONSEIL relative à "Un pont vers l'emploi - Renforcer la garantie pour la jeunesse" et remplaçant la recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse - Adoption

I. INTRODUCTION

1. Le 2 juillet 2020, la Commission a transmis au Conseil la proposition de recommandation du Conseil relative à "Un pont vers l'emploi - Renforcer la garantie pour la jeunesse" et remplaçant la recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse¹.
2. Le 29 septembre, le Comité des représentants permanents est parvenu à un accord politique sur le texte², après quoi la mise au point par les juristes-linguistes a été effectuée.
3. La Hongrie, la Pologne, la Suède et la Slovaquie ont présenté des déclarations³.

¹ Voir doc. 9338/20.

² Voir doc. 11091/20.

³ Voir doc. 11091/20 ADD 1.

II. CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:

- a) d'adopter, en point "A", le projet de recommandation du Conseil relative à "Un pont vers l'emploi - Renforcer la garantie pour la jeunesse" et remplaçant la recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse, dont le texte figure dans le document 11320/20; et
 - b) de décider de faire publier la recommandation au Journal officiel de l'Union européenne.
-